



Demande pour le Plan d'Implantation
et d'Intégration Architecturale (PIIA)

Zonage : _____ # PIIA : _____

Adresse de la propriété visée : _____
Lot : _____ Matricule : _____
Bâtiment visé : existant projeté

Nom du propriétaire(s) : _____
Adresse postale : _____
Téléphone rés. : _____ bur. : _____ fax : _____

Nom de l'entrepreneur : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
No. RBQ : _____

Objet de la demande :

- Revêtement extérieur et/ou toiture et/ou ouvertures et/ou balcon
- Nouvelle construction et/ou ajout de bâtiment
 - bâtiment principal
 - bâtiment accessoire
- Aménagement extérieur

Expliquer en quoi consistent les travaux qui seront effectués (matériaux, couleur, hauteur, etc.)

Les travaux visés par ce formulaire sont :

- la subdivision d'un terrain, uniquement applicable aux secteurs visés par le PIIA-05 (sommets et versants de montages);
- la construction d'un nouveau bâtiment;
- la modification de tout bâtiment existant par l'ajout d'au moins un étage ou par un agrandissement équivalent à plus de 50% de la superficie du plancher existant;

Sont néanmoins exclus l'application du présent règlement les travaux de réparation ou de modification suivants :

- tout travaux et tout ouvrage n'impliquant aucune modification du gabarit;
- tout travaux et tout ouvrage n'impliquant aucune modification visuelle et/ou architecturale de l'enveloppe extérieure;

Information et documents requis pour l'étude d'une demande

- le nom, prénom et domicile du propriétaire ou de son représentant autorisé;
- le nom, prénom et adresse du ou des professionnels ayant travaillé à la préparation des plans et documents;
- l'identification cadastrale du ou des terrains concernés, les dimensions et les superficies;
- la date, le titre, le nord astronomique et l'échelle des plans;
- les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécage, roc de surface, espace boisé, zones d'inondation, etc), s'il y a lieu;
- plan de drainage avec contrôle des débits des eaux pluviales et bassin de décantation;
- plan des mesures de mitigation pour empêcher l'érosion des sédiments, lors des travaux;
- de plus, pour les commerces d'hébergement et les projets intégrés d'habitation, il doit être démontré qu'aucuns travaux d'aménagement ou de construction ne doivent impliquer le déversement, dans le sol, d'une concentration de phosphore de plus de 1 milligramme par litre;
- des mesures doivent être prises pour s'assurer que les sites archéologiques cartographiés soient inventoriés par un spécialiste, avant ou durant les travaux d'excavation, lesdits sites étant illustrés au plan 3 de l'étude de potentiel archéologique préhistorique préparée par la firme Ethnoscop inc. en octobre 2005, et dont un exemplaire est joint au présent règlement comme annexe «C-1»;
- le plan de morcellement ou d'implantation d'une nouvelle construction;
- l'état actuel du terrain et l'aménagement qui en est projeté;
- une esquisse architecturale de tout bâtiment projeté ou une photographie du bâtiment existant selon le cas;
- des photographies illustrant la relation entre les bâtiments projetés et ceux avoisinants;
- les principales caractéristiques ainsi que les couleurs, dans le cas d'un bâtiment projeté ou d'un bâtiment dont on modifie le revêtement extérieur;
- un plan indiquant la position de tout arbre mature qui doit être abattu ainsi qu'un projet de remplacement de cet arbre montrant l'emplacement proposé de l'arbre le remplaçant;

- l'échéancier de réalisation des travaux projetés;
- tout autre document exigé par le présent règlement;

Administration de la demande

Le requérant d'un permis ou certificat visé à l'article précédent doit accompagner sa demande de tous les documents relatifs à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale et l'adresser au directeur du Service de l'urbanisme.

Demande référée au Comité consultatif d'urbanisme

Une fois que la demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation est jugée conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité par le directeur de l'urbanisme, ce dernier transmet la demande au Comité consultatif d'urbanisme.

N'oubliez pas d'apporter votre échantillon de couleur et/ou matériel et/ou plan, tous documents pertinents, photos et/ou certificat de localisation lors de votre demande.

Déclaration

J'atteste que les renseignements inscrit sur ce formulaire sont exacts et au meilleur de mes connaissances.

Signature : _____ Date : _____

2110, ch. Tour du Lac Nomingue (Québec) J0W 1R0

Courriel : reception@municipalitenomingue.qc.ca

Téléphone : 819-278-3384
Télécopieur : 819-278-4967